

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'appel d'offres en date du 29 décembre 1975, l'entreprise S. O. G. E. B. A. T. était désignée pour réaliser les travaux de construction de 6 classes économiques réparties dans différents secteurs de la ville, à savoir :

- 4 classes à Champ-Fleuri
 - 2 classes à Bretagne Filles
- pour un montant de 285 284,56 F.

Cette entreprise ayant déposé son bilan sans avoir commencé les travaux, j'ai donc été obligé de traiter avec la S. R. E. M. deuxième moins disante, lors de l'appel d'offres du 29 décembre 1975, pour un montant de 331 708 F.

Les honoraires d'architecte s'élèvent à 37 128 F

Les révisions de prix s'élèvent à 41 164 F

T O T A L..... 410 000 F

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention F. S. D.....	180 000 F
- Emprunt C. C. C. E.....	55 200
- Emprunt C. A. E. C. L.....	104 800
- Fonds propres communaux.....	70 000

410 000 F

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'une part de résilier le marché passé avec la S. O. G. E. B. A. T., d'autre part de m'autoriser à traiter avec la S. R. E. M. pour permettre la réalisation de ces classes.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Signé : Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint-Denis le 3 novembre 1976
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE